



www.lacsc.be





8 mai 2023: célébrer la liberté et la résistance



Le 8 mai est une date historique: c'est le jour où l'Allemagne nazie a été vaincue en 1945. Autrefois, ce jour était férié. Pour s'en souvenir et rester en alerte, alors que l'extrême droite revient un peu partout en Europe, Belgique incluse, la Coalition 8 mai, une plateforme qui regroupe de nombreuses organisations dont la CSC, souhaite faire à nouveau de cette date un jour férié. Des actions sont organisées le 7 et 8 mai prochain.

Dimanche 7 mai: commémoration à Breendonk

Chaque année, la Coalition 8 mai commémore les victimes du fascisme au Fort de Breendonk, près d'Anvers. Elle rend également hommage aux résistants qui ont contribué à la victoire du 8 mai 1945 par le dépôt d'une gerbe sur le monument de la Résistance.

Au programme, à partir de 11h: des hommages, un concert de jazz, la visite du fort, la diffusion de documentaires, ou encore une exposition photo consacrée aux réfugiés.

Lundi 8 mai: journée d'actions

Des actions se dérouleront dans tout le pays, entre autres à:

- Charleroi: à 17 heures, à l'Hôtel de Ville de Charleroi.
 Activités, ateliers, discours, témoignages, parcours dans la ville et dépôt de gerbe dès 17h à l'Hôtel de ville.
- · Liège: manifestation au soir devant le monument National à la résistance.
- Namur: marche de 2 km sur les traces de la résistance antifasciste. Redécouverte de lieux mémoriels importants, prises de parole, musique. Départ à 17h, depuis la rue de l'Avenir, jusqu'à la Place de l'Ange (arrivée 19h).
- Bruxelles: le Théâtre royal flamand (KVS) commémore la résistance au fascisme avec la pièce «Libre le 8 mai».

Retrouvez le programme détaillé des actions sur https://coalition8mai.be

TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579 B-1030 Bruxelles (Belgique) Tél: 02.244.32.86 E-mail: presse@acv-csc.be

ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani danny.assumani@acv-csc.be

CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Stéphanie Siegels stephanie.siegels@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Marie-Marie van der Rest marie-marie.vanderrest@acv-csc.be

RÉDACTION

David Morelli dmorelli@acv-csc.be Donatienne Coppieters dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Patricia Martin patriciamartin@skynet.be Marie-Hélène Toussaint m-htoussaint@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing





Le précompte professionnel est désormais calculé autrement

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la méthode de calcul du précompte professionnel prélevé sur le salaire a changé. Alors que le précompte était calculé par tranche de revenus de 15 euros jusqu'à fin 2022, il est désormais basé sur le montant imposable réellement perçu. Le précompte professionnel prélevé sur les allocations de chômage avec complément d'entreprise est également calculé différemment.

Bram Van Vaerenbergh

Le précompte professionnel qui est prélevé sur les revenus professionnels est calculé sur les rémunérations brutes, après déduction des cotisations personnelles versées à la sécurité sociale (ONSS). C'est ainsi que le revenu imposable est déterminé. Selon la situation du ménage et le statut du contribuable, le précompte professionnel était jusqu'alors basé sur l'un des trois barèmes suivants: le barème I pour le bénéficiaire des revenus qui était un isolé, avec un conjoint percevant également des revenus professionnels, le barème II lorsque le conjoint du bénéficiaire des revenus ne percevait pas de revenus professionnels, et le barème III pour les non-résidents.

LE PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL EST DÉSORMAIS CALCULÉ SUR BASE DU MONTANT IMPOSABLE RÉELLEMENT PERÇU.

Le précompte professionnel sera dorénavant calculé sur la base du montant imposable réellement perçu. Le calcul par tranche de revenus de 15 euros est donc supprimé. De ce fait, les barèmes ne seront plus publiés au Moniteur belge. L'impact de ce changement sur le revenu net est minime, mais comme les barèmes fiscaux ont également été fortement indexés en 2023, le précompte présentera cette année des différences importantes par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, une grande partie de la population active a bénéficié d'une importante indexation au mois de janvier, ce qui a entraîné une différence importante entre le salaire de décembre 2022 et le salaire de janvier 2023.

Piège à la promotion

Ce nouveau calcul lève partiellement le piège à la promotion: dans certains cas, un contribuable pouvait gagner plus en brut mais moins en net, car jusqu'en décembre 2022, les barèmes fiscaux étaient arrondis. Le montant imposable était arrondi au multiple inférieur de 15 pour fixer le précompte professionnel. Le nouveau calcul, basé sur le montant imposable réellement perçu, doit permettre d'éviter de telles anomalies.

Prenons l'exemple de Michel. Michel est marié, sa partenaire a un revenu propre, et le couple n'a pas d'enfants. En 2023, Michel voit son revenu net majoré de 78,16 euros nets par rapport à 2022.

	Année de revenus 2023	Année de revenus 2022
Brut	2.800 euros	2.800 euros
ONSS	-365,95 euros	-365,96 euros
Revenu imposable	2.434,04 euros	2.434,04 euros
Précompte professionnel	-427,90 euros	-506,06 euros
NET	2.006,14 euros	1.927,98 euros





L'OBJECTIF DES DIFFÉRENTES

MESURES EST DE MAXIMISER

LES RETOMBÉES POSITIVES

DU PLAN SUR LA SOCIÉTÉ

WALLONNE.

Coconstruire la Wallonie, ensemble

Il y a un an, le gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux et environnementaux ont défini ensemble une série de projets visant à relancer la Wallonie. Ils tirent un premier bilan de cette collaboration inédite. I David Morelli I

Pandémie, inondations, sécheresses, crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine: les crises des dernières années ont démontré la nécessité d'accélérer la transition socio-économique et environnementale wallonne.

Le Plan de relance de la Wallonie (PRW), lancé en 2021, vise à être un catalyseur dans la poursuite de cet objectif sur le long terme. Face au manque de structure et de cohérence des nombreux projets envisagés dans la première mouture, la CSC, à l'instar d'autres acteurs, souhaitait faire entendre sa voix lors de la préparation de ce plan.

Le 28 mars 2022, le gouvernement wallon et les partenaires sociaux et environnementaux (PSE) ont signé une déclaration commune, inédite en Wallonie. Au terme d'un processus de concertation, ils se sont entendus pour définir, avec le gouvernement, une série d'actions prioritaires. Les PSE sont par ailleurs pleinement impliqués dans la gouvernance de ces mesures, dans une démarche de «coconstruction» poursuivant

un objectif commun: maximiser les retombées positives pour la société wallonne.

Premier bilan

Concrètement, quatre programmes d'actions prioritaires, déclinés en 42 projets, ont été choisis au regard de leur potentiel de création d'emplois de qualité, de valeur ajoutée et d'impact favorable sur l'environnement et le climat, pour un

montant total de 2,5 milliards. Trois projets transversaux (préreguis) et douze projets financés par l'Union européenne ont également été identifiés (lire L'Info n°7, 2022). Pour ces derniers, il s'agit d'aller vite, car ils doivent impérativement être clôturés fin 2026.

Un an après l'entame de ce travail collaboratif, 92% des projets sont lancés, et plus d'un tiers du budget a été engagé dans des projets concrets, visant un équilibre économique, social et environnemental.

Le 5 avril dernier, le gouvernement wallon et les PSE ont présenté l'état d'avancement des projets et budgets du PRW, à travers le détail de cinq «méta-objectifs». Ceux-ci constituent la colonne vertébrale du plan, à l'horizon 2030.



Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Marc Becker, secrétaire national de la CSC en charge des affaires wallonnes, a présenté quatre projets du «méta-objectif n°4», visant à améliorer le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale en Wallonie. «L'ob-

> jectif visant la réduction de la pauvreté et l'augmentation du taux d'emploi est essentiel aux yeux des organisations syndicales. Augmenter le taux d'emploi est un objectif transversal, qui doit se dégager de l'ensemble des projets de ce plan de relance. Certains publics plus fragiles méritent une approche spécifique. 125 millions ont été débloqués afin de stimuler la rénovation énergétique de certains quartiers défavorisés,

dans neuf villes candidates. Ce projet répond à des besoins nécessaires d'approche collective de la rénovation énergétique, et permet un accompagnement de A à Z des ménages dans la rénovation de leur bâtiment.»

Abordant la mise en place de deux expériences pilote visant à lutter contre le sans-abrisme, il met en lumière le projet «Housing first» (le logement d'abord, en français): «Son objectif est de renforcer des équipes qui sont dédiées spécifiquement à accompagner des personnes sans abri vers un logement stable. On sait que le logement est souvent une première étape essentielle dans le processus d'insertion et de réinsertion. 2,5 millions d'euros ont été débloqués en 2023 pour doper cet accompagnement, via un renforcement des moyens de neuf relais sociaux et de quatre associations de promotion du logement, en augmentant de plus de 270



personnes le nombre de personnes sans abri accompagnées.»

Coup de boost

Marc Becker a également présenté l'opération «Coup de Boost».

«C'est un processus d'accompagnement intensif, via un encadrement spécifique pendant six mois, d'un certain nombre de jeunes "NEETS" – ces jeunes qui ne sont ni à l'école, ni à l'emploi, et hors de tout parcours de formation. L'objectif est de les mener vers un emploi durable, vers des formations qualifiantes, voire une reprise d'études. Sept plateformes sont déjà opérationnelles sur le territoire wallon. On

RÉDUIRE LA
PAUVRETÉ ET
AUGMENTER LE
TAUX D'EMPLOI EST
ESSENTIEL POUR
LES ORGANISATIONS
SYNDICALES.

est dans un processus de généralisation sur l'ensemble du territoire. À ce jour, 285 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement. L'objectif est d'atteindre 1.500 jeunes à l'échéance du plan de relance.»

Le Plan de relance wallon est donc bien sur les rails et poursuit, à travers la réalisation de ses objectifs, son trajet vers l'horizon 2030.

État des lieux du Plan de relance (oct.2021-déc 2026) Consommation budgétaire globale¹ 35,80% 16.75% engagés liquidés (2,45 milliards d'euros) (1,15 milliards d'euros) Plus de 1/3 du budget engagé ¹Chiffres au 28/02/2023 Avancement des projets prioritaires² PAP Préreguis **PNRR** 40/n 92% 89% **79%** ■ Pas démarré ■ En cours ■ Terminé ²Chiffres au 31/03/2023

Cinq méta-objectifs

Détail des cinq objectifs à atteindre d'ici 2030, et exemples de projets concrets parmi les plus de 300 qui composent le PRW.

1. L'industrie manufacturière et le secteur de la construction représenteront 25% du PIB wallon

Sept projets visant la décarbonation de l'industrie via le développement de nouvelles technologies ont été sélectionnés, pour un budget de près de 49 millions. Parmi ceux-ci, la production d'hydrogène à partir d'un procédé de craquage de méthane.

Autres projets: déploiement de la filière hydrogène, construction du Biotech Campus, etc.

2. Les sites naturels protégés représenteront au minimum 5% du territoire wallon

Création de deux parcs nationaux (Entre-Sambreet-Meuse et Vallée de la Semois), pour valoriser un patrimoine naturel d'exception à des fins de conservation de la nature et de valorisation touristique.

3. Réduction de minimum 55% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990

Achat de 400 bus moins polluants d'ici 2024, et quasi-gratuité des transports en commun pour les 18-24 ans, les plus de 65 ans et les personnes au statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée).

Autres projets: communautés d'énergie renouvelable, rénovation des bâtiments publics, prime simplifiée pour l'isolation de la toiture et la rénovation énergétique, etc.

4. La part des Wallons exposés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminuée au moins de moitié par rapport à 2015 (de 26,5% à 13,25%)

Renforcement du dispositif «Housing first».

Autres projets: rénovation énergétique par quartiers, création de nouvelles places en crèches, etc.

5. 75% minimum de taux d'emploi pour les 20-64 ans

Territoires «zéro chômeur»: avec pour objectif d'offrir un contrat de travail à plus de 1.000 personnes sans emploi depuis plus de 2 ans. 19 projets ont été déposés auprès de l'Agence Fonds social européen.

Autres projets: généralisation du dispositif «Coup de boost», etc.



Garantir une vie correcte pour les seniors

Vivre ou survivre? L'Université de Printemps de la CSC Seniors a abordé cette année la guestion des revenus des seniors, avec un focus sur la liaison au bien-être. | David Morelli |

Les 30 et 31 mars derniers, plus d'une centaine de militantes et militants de la CSC Seniors se sont rassemblés à la CSC Namur-Dinant pour assister à la traditionnelle Université de Printemps. La question des revenus des seniors y a été développée sous divers angles, en rappelant le rôle fondamental de la sécurité sociale pour préserver des revenus décents, en examinant les sources de revenu des seniors, et en abordant la politique de la vieillesse à l'aune du genre. Des sujets internationaux ont également été abordés, comme la position de la Confédération européenne des syndicats (CES) quant au vieillissement dans la dignité, ou des

> comparatifs avec la situation des pensionnés aux États-Unis et au Japon.

Les participants se sont réunis en groupes Nos objectifs de travail pour envisager diverses ques-SONT DE tions en lien avec la thématique, comme RENFORCER LA l'application de l'index, ou le finance-NÉCESSITÉ DE ment des pensions. Ce dernier point a fait apparaître la volonté d'une modification L'INDEX, DE LA en profondeur le mode de calcul de l'im-SÉCURITÉ SOCIALE pôt sur le revenu. Les participants se sont ET DE LA LIAISON positionnés en faveur d'une globalisation **AUTOMATIQUE AU** des revenus en vue du calcul de l'impôt. BIEN-ÊTRE. Pour les militants CSC Seniors, une volonté politique visant un retour à un impôt

plus juste est indispensable pour sauvegarder la justice sociale et la solidarité. «Il faut que tout le monde ait le droit de vivre décemment et, pour ce faire, il faut des moyens de protection, rappelle Anne-Marie Balthasart, présidente de la CSC Seniors. Nos objectifs sont de renforcer la nécessité de l'index, de la sécurité sociale et de la liaison automatique au bien-être».

Un droit absolu

La liaison automatique à l'évolution du bien-être constituait un des plats de résistance de cette Université de Printemps, et également une des thématiques des groupes de travail. «Un des objectifs de ces deux journées, c'est que le public en comprenne bien les principes, explique Anne-Marie. Dans notre système de législation, les allocations et les salaires évoluent en fonction de l'index. L'évolution "bien-être" est, elle, applicable aux allocations sociales. L'évolution du bienêtre, c'est l'évolution du niveau de vie des travailleurs et des travailleuses en lien avec l'évolution du salaire. Nous revendiquons une liaison automatique avec l'évolution des salaires de tous les allocataires sociaux: les pensions et les différentes allocations qui ressortent de la sécurité sociale, mais aussi de l'aide sociale, comme la Grapa¹. Ce mécanisme constitue pour nous un droit absolu qui permettrait de mieux garantir une vie correcte pour les seniors. Or, aujourd'hui, l'enveloppe "bien-être" est saupoudrée de manière assez aléatoire dans divers postes.»

Prinrités

Ces deux journées ont également permis aux militantes et militants seniors d'exprimer leurs réflexions, propositions et revendications, en vue des futures élections régionales et fédérales. «Le comité exécutif des seniors va maintenant traduire un certain nombre d'entre elles en revendications et priorités pour les faire vivre.»

1. Garantie de revenu aux personnes âgées.





«Les assureurs refusent injustement

1 accident du travail sur 6>>



Ce sont les compagnies d'assurance qui décident d'accepter ou de refuser un accident du travail. Chaque année, des milliers de victimes sont ainsi laissées pour compte. «Il est urgent de s'attaquer à ce problème», déclare Stijn Gryp, chef du service entreprise de la CSC, à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail de ce 28 avril. I Propos recueillis par Patrick van Looveren I

Comment évolue le nombre de déclarations d'accidents du travail (AdT)?

Depuis 1985, le nombre d'AdT déclarés dans le secteur privé a diminué de manière constante, mais cette baisse ne s'est pas poursuivie de manière significative ces dernières années. En revanche, le nombre de déclarations d'AdT graves (et mortels) n'a pas diminué.

Qu'en est-il du nombre d'accidents du travail rejetés?

Dans le secteur privé, le pourcentage de déclarations refusées par les assureurs en 2021 est plus de six fois supérieur à celui de 1985. Il représentait alors 2,2% de l'ensemble des déclarations, contre 14,6% en 2021. Dans le secteur privé, les déclarations d'accident sont acceptées ou refusées par les assureurs. Pour que cela soit accepté, un certain nombre de critères doivent être remplis. Il doit s'agir d'un événement soudain, qui survient au cours de l'exécution

du contrat de travail ou sur le chemin du travail. Il doit également y avoir un dommage, c'est-à-dire une atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne. Pour la victime, le refus ou l'acceptation de cette déclaration d'accident est lourd de conséquences.

Y a-t-il des contrôles concernant ces refus?

L'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) contrôle chaque année une partie des dossiers refusés afin de vérifier s'ils l'ont été à juste titre. Durant la période 2019-2021, en moyenne, 586 des 3.496 AdT refusés ayant fait l'objet d'une enquête l'avaient été à tort, selon Fedris. Cela concerne donc 1 refus sur 6! Un refus a des conséquences sur la victime en termes de santé physique et mentale, de revenus, etc. La situation devient encore plus préoccupante lorsque l'on se penche sur les accidents du travail graves - ceux susceptibles d'entraîner une

incapacité permanente ou partielle – qui ont été refusés. En 2021, Fedris a examiné 369 refus d'accidents graves: pour l'Agence, près d'un sur cinq ont été refusés à tort. Le refus injustifié d'un accident du travail grave a évidemment des conséquences lourdes pour les victimes.

Que faut-il faire?

La CSC souhaite que tous les accidents du travail refusés soient examinés par Fedris. De cette manière, chaque victime pourra savoir si le refus est considéré comme justifié ou pas, et la victime pourra prendre elle-même des mesures si l'assureur ne suit pas cet avis. Enquêter sur tous les refus permettrait d'avoir une vue et une meilleure emprise sur les manquements de certains assureurs.

Afin d'enquêter sur tous les AdT refusés, Fedris a évidemment besoin de plus de moyens humains et financiers. La CSC plaide pour que ces



moyens soient financés via une taxe dont les assureurs devraient s'acquitter chaque fois qu'ils refusent un accident du travail. Par ailleurs, les pouvoirs publics pourraient également participer au financement. En effet, investir dans Fedris permettrait de réaliser des économies pour les pouvoirs publics, la sécurité sociale, la victime et l'employeur. Lorsqu'un accident est refusé, la victime est souvent prise en charge par l'assurance maladie, et l'employeur doit couvrir le salaire garanti. Les assureurs perçoivent les primes d'assurance, mais répercutent les coûts sur l'assurance maladie, la victime et l'employeur.

Une deuxième mesure que propose la CSC consiste à faire parvenir immédiatement et simultanément aux victimes (ou aux ayants droit) une copie de la déclaration d'accident du travail que l'employeur a transmise à l'assureur. Ce n'est pas le cas actuellement. Ainsi, les victimes sauraient immédiatement si la déclaration a été établie de manière effective, et elles en connaîtraient le contenu. Cela permettrait de vérifier qu'elle contient tous les éléments nécessaires, et qu'elle donne une image fidèle de l'accident. La description de l'accident est-elle correcte? Les noms des témoins ont-ils été indiqués? La déclaration des blessures est-elle adéquate? Les données relatives au salaire sontelles justes? Si ce n'est pas le cas, une réaction rapide peut éviter des refus inutiles. En outre, toute victime jouit du droit fondamental de savoir ce que l'employeur communique à l'assureur au sujet de son accident du travail.

Encore trop de travailleurs victimes d'accidents du travail

Le 28 avril, le monde entier commémore les victimes d'accidents du travail. Le nombre total d'accidents a diminué au cours des dernières décennies: c'est une bonne nouvelle. Toutefois, les chiffres de 2022 suggèrent que cette baisse cache une partie de la réalité: les milliers d'accidents qui entraînent une incapacité permanente ne diminuent pas. I Stijn Gryp I

En 2021, 105.286 travailleurs du secteur privé ont été victimes d'un AdT. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2020: cela est bien sûr lié à la crise sanitaire, qui a fait diminuer leur nombre.

L'année 2021 a encore connu des périodes d'activité économique réduite pour cette même raison. Le nombre d'AdT a donc été inférieur à celui de 2019. Il faudra comparer avec les chiffres de 2022 pour vérifier si la tendance à la baisse du nombre total depuis les années 1980 se poursuit.

Toutefois, cette baisse ne se confirme pas vraiment en ce qui concerne le nombre d'accidents du travail graves. Il est intéressant de noter qu'en 2022, ce nombre était déjà presque revenu au même niveau qu'en 2019. En effet, en 2019, 11.789 accidents avec incapacité permanente ont été comptabilisés. En 2021, ce nombre s'élevait à 11.530 accidents. Les accidents du travail graves ne diminuent donc pas, et les chiffres du secteur public suivent la même tendance que ceux du secteur privé.

De manière générale, on peut conclure que la baisse du nombre d'AdT n'est due qu'à une diminution de la déclaration d'accidents légers. En 2007, Fedris constatait que deux AdT sur trois n'étaient pas déclarés. Les accidents graves restent à un niveau élevé depuis plus de 30 ans. Il faut donc se méfier des statistiques belges qui portent sur le nombre total d'accidents déclarés: leur baisse cache la réalité. Il ne faut en aucun cas réduire les efforts en matière de prévention.





Jeunes et intérimaires particulièrement vulnérables

Les travailleurs jeunes et intérimaires sont davantage victimes d'accidents du travail que d'autres travailleurs plus âgés. Les chiffres le montrent.

Chez les jeunes aussi, le nombre d'accidents du travail graves ne diminue guère. En 2021, 2.295 jeunes ont été victimes d'un accident du travail grave. Pour neuf d'entre eux, il a été fatal.

Le fait que le nombre d'accidents pour 1.000 travailleurs soit beaucoup plus élevé chez les jeunes que chez leurs collègues plus âgés illustre également qu'ils sont particulièrement vulnérables sur le lieu de travail.

Le fait qu'ils aient moins d'expérience sur le marché du travail est une raison importante de ces chiffres plus élevés. Cependant, ils travaillent plus souvent sur la base de contrats temporaires, ce qui joue également un rôle. Ils doivent donc s'adapter sans cesse à des conditions changeantes. Chaque lieu de travail présente aussi des risques de sécurité différents. Un mauvais accueil, une formation et un accompagnement inexistants ou limités sont également des causes majeures de ces chiffres inquiétants. Cela transparaît également chez les intérimaires, dont le nombre d'AdT par millier d'équivalents à temps plein est plus de deux fois supérieur à celui des travailleurs du secteur priL'importance de l'expérience, de la formation et de l'accompagnement dans la survenance des accidents du travail apparaît également chez les intérimaires. Par millier d'équivalents à temps plein, le nombre d'accidents du travail chez les intérimaires est plus de deux fois supérieur à celui des travailleurs du secteur privé, tant chez les ouvriers que chez les employés.

En 2021, 1.058 intérimaires ont été victimes d'un accident du travail et sont restés en incapacité de travail. Pour trois d'entre eux, l'accident a été fatal. Il convient donc d'accorder une attention soutenue à la prévention des accidents chez les intérimaires. L'information, la formation, l'accompagnement et le strict respect des obligations légales sont essentiels à cet égard.

Âge de la victime	Nombre d'accidents pour 1.000 travailleurs
15-19 ans	81
20-29 ans	54
30-39 ans	39
40-49 ans	37
50-59 ans	37
60 ans et plus	29



Aujourd'hui, je paie tous les frais médicaux de ma poche!

Victime d'un accident du travail, Georges Van Son, 35 ans, témoigne de ses conséquences. Propos recueillis par Stijn Gryp I

Georges Van Son travaille chez Verwater, une entreprise située dans le port d'Anvers et spécialisée dans la construction et l'entretien de réservoirs. En 2016, il a été victime d'un accident du travail dont il subit toujours les conséquences. «Je travaillais avec un pistolet à clous pneumatique quand le tuyau d'air s'est cassé. J'ai reçu le tuyau et le joint métallique sur la gorge, sur mon bras, et sur ma jambe gauche. Je n'ai pas tout de suite pris conscience de la gravité de mon accident. J'ai brièvement perdu connaissance, et je me suis senti nauséeux. Ce n'est qu'une semaine plus tard qu'on a vu qu'une vertèbre cervicale était cassée. Opérer n'était pas possible, mais j'ai dû porter une minerve».

Georges a pu reprendre le travail après deux semaines. «Avec le recul, je me rends compte que c'était beaucoup trop tôt. C'est à partir de là que la situation a empiré. La fracture de ma vertèbre cervicale a causé une hernie. Je n'ai été opéré qu'un an après mon accident.» Une nouvelle opération a suivi un an plus tard, à nouveau à cause d'une hernie. Cette dernière opération avant raté, Georges doit toujours faire de la kinésithérapie. «Pour éviter une nouvelle opération, je prends aussi de la cortisone. Si je dois à nouveau être opéré, je ne pourrai sans doute plus jamais travailler».

Interrogé sur ses relations avec son employeur et avec la compagnie d'assurances, Georges est clair: «Je n'ai pas à me plaindre de Verwater. L'entreprise m'a donné toutes les chances après l'accident. J'ai aujourd'hui un travail adapté, et je ne dois plus soulever de charges lourdes. Mon expérience est nettement moins positive avec Allianz, la compagnie d'assurances. Après la première opération, mon chirurgien a dû batailler ferme pour expliquer que ma hernie était la conséquence de mon accident du travail. Heureusement, ses explications ont été acceptées. Par la suite, les contacts avec Allianz se sont dégradés. À un moment, ils ont même déclaré qu'ils ne trouvaient plus mon dossier. Depuis lors, je dois payer tous les frais médicaux de ma poche (kiné, injections...)».

«Pas un jour sans accident»

Steve*, électricien dans la construction, aborde pour L'Info son **expérience professionnelle.** I Propos recueillis par An-Sofie Bessemans

APRÈS TRENTE

SUR DES

ANS DE TRAVAIL

CHANTIERS, MON

DOS EST USÉ.

Vous ne verrez pas de lettrage publicitaire sur nos camionnettes: le bouche-à-oreille est notre meilleure publicité. Cette proximité n'implique pas nécessairement que les clients nous apprécient davantage. Je pense que l'on ne me propose pas une tasse de café plus de dix fois par an. Je me souviens quand même d'une dame qui, lors de notre dernier jour de travail, a caché une bouteille de champagne dans

mon frigobox. Elle était contente de notre travail, et savait qu'on passait beaucoup de temps sur la route pour rejoindre son chantier.

Nous devons aller de plus en plus vite, avec de moins en moins de personnel. Ce n'est pas facile, car les travaux que je réalise dans une mai-

son, je les fais comme si je devais y habiter. Rénover une maison coûte toujours plus cher que les gens ne le pensent au départ. Ils se mettent alors à douter pendant les travaux. ou attendent pour les luminaires. Ils

se disent qu'une ampoule, ça suffit pour éclairer. Nous ne faisons plus beaucoup de nouvelles constructions. Et quand on construit, c'est souvent une maison en forme de cube, avec des panneaux solaires sur un toit plat. Le plus souvent, nous construisons une annexe ou rénovons un rez-de-chaussée. Les gens continuent à habiter dans la maison pendant les travaux. Je préfère ça, d'ailleurs. Ça m'évite de de-

> voir casser ce que j'ai déjà fait, puisque je peux discuter avec les clients au quotidien. Je peux aussi leur faire des suggestions.

> Sur toutes ces années, je ne me rappelle que d'une seule visite de l'inspection. Et pourtant, des accidents, il y en a tous les jours. Un collègue a été en incapacité pendant onze mois. Il est

tombé d'un toit sur lequel il travaillait, sans protection. La plupart des accidents arrivent à cause du matériel, des câbles qui trainent ou du sol glissant. L'alcool sur les chantiers? Non, ça n'existe plus.



Je ne sais pas si mes enfants pourront encore acheter une maison. Les banques demandent un apport personnel important avant d'octroyer un prêt. Nous avons du mal à mettre de l'argent de côté. Comment pourrions-nous les aider? Heureusement, mes enfants sont des travailleurs, et ils ont tous les deux un job étudiant. Mais je regrette qu'ils doivent parfois laisser tomber les mouvements de jeunesse pour aller travailler.

Beaucoup de parents dévalorisent l'enseignement technique et professionnel. Je n'ai pas pu faire d'études, mais mon fils a un diplôme en architecture appliquée et poursuit maintenant ses études pour obtenir un master. Nous devons travailler de manière plus écologique, mais cela demande du temps, de l'argent et de la volonté politique. Démonter un bâtiment pierre par pierre en triant les matériaux, ça coûte beaucoup plus cher que de laisser une grue faire tout le travail. Patrimoine et écologie sont aussi difficiles à concilier. Pendant un chantier à l'Église Notre-Dame de Bruges, j'ai remarqué que les noms des artisans qui ont perdu la vie pendant la construction de l'église sont gravés dans les marches de l'escalier de la tour. C'est très particulier.

*Steve est un nom d'emprunt.





GRANDE DISTRIBUTION

Défense du droit de grève: un nouveau front face à Delhaize

La CSC et ses centrales ont ouvert, devant le tribunal de première instance de Bruxelles, un front juridique pour défendre le droit de grève largement bafoué par Delhaize. I David Morelli I

Le 31 mars 2023, le tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles a rendu une ordonnance. à la demande de Delhaize, interdisant les piquets de grève devant plusieurs magasins et dépôts entre le 1er et le 28 avril 2023. Delhaize a obtenu cette ordonnance en recourant à une procédure dite «sur requête unilatérale». Cette procédure a pourtant été jugée contraire à la Charte sociale européenne par le Comité européen des droits sociaux en 2011, car elle exclut totalement les syndicats et ne leur laisse pas la possibilité de faire valoir les intérêts légitimes des travailleurs. La CSC, la Centrale nationale des employés (CNE), son équivalent flamand, ACV

Puls, et la CSC Alimentation & Services (A&S) ont décidé de faire opposition de cette ordonnance, qu'ils jugent disproportionnée, tant sur la durée que sur le périmètre géographique couvert.



■ Dans l'app de L'Info Le compte-rendu de l'action.

Pour les syndicats, cette ordon-

nance se situe dans le prolongement des tentatives de casser le droit de grève. Pour cette raison,



Le 17 avril dernier, après 6 semaines de grèves et d'actions des travailleurs de Delhaize, les travailleurs de la grande distribution se sont rassemblés devant le SPF Emploi pour manifester contre la franchisation des enseignes et la détérioration des conditions de travail. Le 18 avril, un dialogue entre la direction de Delhaize et les représentants syndicaux s'est conclu par un échec de la négociation. La poursuite des actions de mobilisation est donc à prévoir.

TRANSPORT ROUTIER

Les droits des conducteurs de pays tiers ne doivent pas rester au parking

Depuis début avril, une dizaine de conducteurs asiatiques et géorgiens, travaillant pour des transporteurs polonais, gardent leurs camions «en otage» en Allemagne, sur le parking de Gräfenhausen, au bord de l'autoroute A5. Ils attendent de recevoir leurs salaires, impayés depuis des mois.

«Nous sommes pour la libre circulation des marchandises, des biens et des personnes, mais dans le respect des lois et règlementations nationales et européennes. Tous les conducteurs travaillant dans l'Union Européenne méritent le respect», explique Roberto Parrillo, président des travailleurs

du transport routier européen et responsable général du secteur Transport routier et Logistique de la CSC-Transcom. Le 18 avril dernier, il emmenait une délégation européenne¹ en soutien et solidarité avec ces travailleurs. «Toute tentative de violation des droits des travailleurs doit être condamnée. Nous demandons aux autorités polonaises et allemandes, ainsi qu'aux autorités européennes, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que de telles situations ne se reproduisent plus».

Benoît Lutgen, membre de la Commission transport du Parlement Européen, était présent lors du rassemblement, à l'invitation de la délégation. La Commission avait d'ailleurs été interpellée quant aux conditions d'exploitation de certains travailleurs, qui étaient engagés via le recours à l'attestation de conducteurs de pays tiers (lire L'Info n°3). «Nous appelons les entreprises concernées par ce problème à régulariser immédiatement tous les salaires des conducteurs concernés», conclut Roberto Parrillo. | David Morelli |

1. Composée de la CSC-Transcom, de la CFDT France, et de la LCGB Luxembourg.



Peu à peu, la Wallonie se relève



Il y a un an, le gouvernement wallon et les partenaires sociaux et environnementaux se mettaient d'accord pour relancer ensemble la Wallonie. Avec les employeurs et les associations environnementales, la CSC wallonne avait ciblé une quarantaine de projets prioritaires dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. Grâce à ce travail, des enjeux tels que la formation, la jeunesse, l'isolation énergétique, l'égalité des genres et la relocalisation de l'emploi font maintenant partie des priorités du redressement de la Wallonie. Ce Plan doit permettre de forcer un modèle de transition socio-économique juste et, in fine, de promouvoir une société plus égalitaire et plus durable.

Un an après l'entame de ce travail collaboratif, 92% des projets sont lancés, et plus d'un tiers du budget a été engagé dans des projets concrets, visant un équilibre économique, social et environnemental. Il s'agit là d'une très bonne nouvelle.

Les grandes orientations sont connues et maintenues: développement de l'industrie manufacturière et du secteur de la construction, valorisation des sites naturels, réduction des gaz à effets de serre et, bien sûr, augmentation du taux d'emploi. Pour la CSC wallonne, cette augmentation va de pair avec une réduction de la pauvreté. Il s'agit d'un objectif transversal, qui doit se dégager de l'ensemble des projets de ce Plan de relance. C'est pourquoi nous insistons pour continuer à renforcer la rénovation énergétique des bâtiments, la lutte contre le sansabrisme, et l'accompagnement des jeunes qui sont ni à l'école, ni à l'emploi et sans parcours de formation. Le "rebond de la Wallonie" est à ce prix.



Interpellez les eurodéputés!

du Rana Plaza, un immeuble au Bangladesh qui abritait des ateliers de production textile, un match décisif approche au Parlement européen pour la législation sur le devoir de vigilance. Celle-ci est cruciale pour que les entreprises respectent les droits humains et l'environnement, dans toutes les étapes de leur chaîne d'approvisionnement.

Interpellez les eurodéputés, et encouragez-les à jouer en faveur des droits humains. La balle est dans leur camp!

Pour ce faire, rendez-vous sur la plateforme «Devoir de vigilance». Des liens YouTube et Facebook s'y trouvent également pour suivre les coulisses de ce match décisif pour le devenir de la directive européenne. Une émission en direct y sera également diffusée le jeudi 27 avril, à 19 heures.

www.devoirdevigilance.be